

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 juin 2021

---

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES  
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 40

présenté par  
Mme Bergé  
-----

**ARTICLE 10 BIS A**

À l'alinéa 23, substituer à la première occurrence du mot :

« à »

les mots :

« en application de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.